



RLPI prescrit le 25 novembre 2021,
Arrêté le 22 septembre 2022,
Enquête publique du 16 janvier au 15 février 2023,
Approuvé le 29 juin 2023,
Le président,
Bernard Leroy

Plan de zonage



GAILLON



- Surface en eau
- Bâti
- Parcelle

Zones de Publicité Restreinte

- ZPR.1.bis
- ZPR.2.B
- ZPR.4
- ZPR.5

Échelle : 1/ 8000